

**Nomination à l'H-JU : conformité et évaluation ?**

Valérie Bourquin (PS)

Le 28 novembre 2023, des informations publiées dans la presse révélait que M. Thierry Charmillot ne remplissait plus ses fonctions de directeur de l'Hôpital du Jura pour une période indéterminée. M. Gauthier Vallat, qui occupait alors le poste de directeur financier de l'établissement, a été désigné pour assurer l'intérim.

Le 28 mars 2024, il a été annoncé que M. Charmillot quitterait ses fonctions le 31 mai 2024. Par la suite, le 2 mai 2024, il a été confirmé que M. Vallat succéderait à M. Charmillot en tant que directeur, sans qu'une procédure de mise au concours ne soit organisée pour ce poste, et ce, avant même le départ officiel de M. Charmillot.

Nos interrogations ne visent pas à questionner les qualifications professionnelles des personnes concernées, mais plutôt à souligner des méthodes de sélection surprenantes. En effet, les procédures standard et l'obligation d'exemplarité dictent normalement la nécessité d'une mise au concours pour de tels postes, surtout au sein d'un établissement public comme l'H-JU, qui, bien qu'autonome, reste une entité détenue par le secteur public.

Bien qu'une situation d'urgence puisse potentiellement justifier l'omission d'une mise au concours, les déclarations des autorités responsables, affirmant que « l'intérim se déroule très bien », ne semblent pas indiquer une quelconque urgence.

**Le Gouvernement jurassien est prié de répondre aux questions suivantes :**

- 1. Quelles sont les réglementations concernant les procédures de mise au concours pour le recrutement des directeurs d'établissements publics ?**
- 2. Le Gouvernement a-t-il été informé de la nomination de M. Gauthier Vallat au poste de directeur de l'Hôpital du Jura sans procédure de mise au concours préalable ?**
- 3. L'absence de mise au concours pour le poste de directeur de l'Hôpital du Jura est-elle conforme aux réglementations légales en vigueur ?**

Je remercie d'avance le Gouvernement jurassien de sa réponse.

Valérie Bourquin (PS)

**Co-signataires**

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Leïla Hanini (PS)

- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Hildegarde Lièvre Corbat (PS)

Intervention déposée officiellement le 10 juin 2024